

DÉCEMBRE 2024 | NUMÉRO 5

COEUR HAUTE SOMME

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COEURHAUTESOMME.FR



ÉRIC FRANÇOIS

Président de la Communauté
de Communes de la Haute Somme

ÉDITO

Chers habitants,

Cette édition de décembre est l'occasion de faire le bilan des différentes actions menées par votre Communauté de Communes tout au long de l'année 2024.

Tout d'abord, le développement économique, avec le lancement des travaux d'installation de l'usine ECOFROST sur la zone de la Croisette. Après plusieurs années de démarches administratives et de travaux pour déconstruire et dépolluer le site, le territoire possède aujourd'hui une zone d'activités prête à l'emploi, où plusieurs hectares pourront être commercialisés durant l'année 2025. La consommation foncière étant aujourd'hui très encadrée, la Communauté de Communes de la Haute Somme se démarque en proposant des terrains à proximité des échangeurs autoroutiers et du futur Canal Seine Nord Europe. Vous pouvez retrouver plus d'informations sur la page "Zoom sur...".

Par ailleurs, nous avons renouvelé la sortie à destination des scolaires du territoire, en leur faisant découvrir le site mémorial de Rancourt et la ville de Péronne. Chaque année, ce sont environ 600 enfants qui peuvent bénéficier de cette action.

Malgré la météo maussade de cet été, le centre aquatique O₂ Somme a connu une fréquentation record ! Nous vous en remercions. Les équipes du centre aquatique vont poursuivre leurs efforts pour vous proposer des activités ludiques et attractives.

Le constat avait déjà été fait lors de l'édition précédente, la mobilité sur le territoire est l'une des difficultés à laquelle les élus essaient de trouver des solutions. Depuis le 1er novembre, le covoiturage est encouragé grâce à l'application BlaBlaCar Daily. Retrouvez toutes les informations en page 4. Après plusieurs années de mise en service, le service de transport en bus vers le centre aquatique durant l'été n'aura pas su trouver son public. Les élus de la CCHS continuent à travailler sur la mobilité pour vous proposer d'autres alternatives "au tout voiture".

La mise en place de composteurs partagés sur le territoire rencontre un beau succès. Vos efforts permettent de diminuer le volume d'ordures ménagères. C'est pourquoi nous vous encourageons à les poursuivre. N'hésitez pas à contacter notre équipe d'ambassadeurs de tri si vous avez des questions sur le sujet. (page 8)

Enfin, pour augmenter notre visibilité, nous avons choisi l'application Intramuros, disponible sur smartphone. Elle vous permet de recevoir les informations dès leur mise en ligne. Désormais, vous bénéficiez de l'application Intramuros, d'une page Facebook et d'un site Internet afin de ne rien manquer sur notre actualité !

Les élus et agents de la Haute Somme se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

01 EN BREF

02 ZOOM SUR...

03 LES BIODÉCHETS

04 BLABLACAR DAILY

05 LE PARTENARIAT

06 INTRAMUROS

CONTACT

 03.22.84.27.51

 CCHS@CCHS.FR

 23 AVENUE DE L'EUROPE
80200 PÉRONNE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Éric François

COMITÉ DE RÉDACTION : Laurette Baert, Pascaline Pilot, Éric François, Dominique Camus, Stéphane Geneté

Crédits photos : Communauté de Communes de la Haute-Somme
Conception / réalisation : Laurette Baert

LES SORTIES CULTURELLES



Depuis 2016, la Communauté de Communes de la Haute Somme, en partenariat avec l'Office de Tourisme Péronne Haute Somme, organise des sorties culturelles à destination des écoles du territoire. Pour cette année 2024, les sorties scolaires se sont orientées vers la thématique **Mémoire et Histoire**.

La journée s'est articulée en deux temps forts accompagnés par les guides conférenciers du Pays d'Art et d'Histoire : la visite de la Chapelle du Souvenir Français et du cimetière militaire français à Bouchavesnes-Bergen/Rancourt le matin, et une visite commentée de la ville de Péronne sur le thème "Péronne avant / Péronne après" l'après-midi.

Plus de 600 enfants ont pu bénéficier de cette sortie.

L'OPÉRATION BUS



Cet été, la Communauté de Communes de la Haute Somme a renouvelé son opération bus à destination des habitants du territoire.

Pendant les mois de juillet et août, il était possible d'emprunter le bus gratuitement afin de se rendre au Centre Aquatique O₂ Somme.

Pour cette année, 4 circuits étaient proposés et 13 communes étaient concernées par un arrêt.

Le bus a effectué 36 trajets allers/retours.

458 personnes ont profité de l'opération, un bilan peu satisfaisant au regard du coût de cette action qui a été financée par la CCHS à hauteur de 10 762€.

L'ÉTÉ AU CENTRE AQUATIQUE



Vous étiez plus de 20 000 personnes à franchir les portes de notre Centre Aquatique cet été, alors merci pour votre fidélité !

Notre équipe s'est démenée afin de vous proposer des animations qui soient à la hauteur de vos espérances !

Ateliers préventifs, sportifs, ludiques, il y en avait pour tous les goûts !

En attendant le prochain été, nous vous donnons rendez-vous hors vacances scolaires le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 14h00 et de 16h15 à 20h00, le mercredi de 12h00 à 20h00, le samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 et le dimanche de 9h00 à 13h00.

Tous les horaires sur coeurhautesomme.fr.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC



Suite à une réunion de concertation le 31 janvier 2024 sur le projet d'aménagement de la ZAC*, le souhait d'un certain nombre de participants de réaliser un rond-point au niveau de McDo et de Bricomarché a été pris en compte. Cette modification a exigé de reprendre les études et les échanges avec les propriétaires des terrains.

La procédure de division cadastrale et de cession des emprises visées est toujours en cours.

De plus, suite à cette modification qui touche une route départementale, le projet de convention avec la direction des routes du Conseil Départemental de la Somme a été retravaillé et une convention devrait être proposée ultérieurement.

Un appel d'offres pourra ainsi être lancé en vue du démarrage des travaux en mars 2025.

ZOOM SUR... ÉCOFROST

02

Écofrost est une société belge située à Péruwelz en Belgique. Elle est spécialisée dans la production de frites surgelées et de produits à base de pommes de terre. La société a été fondée en 2003 par quatre personnes qui ont réuni leurs compétences et leurs savoir-faire : Pol et Dries Vervaeke, et Luc et Marc Hoflack.



La Communauté de Communes de la Haute Somme a repris la friche industrielle FLODOR en 2018 et a décidé de la requalifier en zone d'activités.

La position préférentielle à proximité du futur port et du futur canal Seine Nord Europe est un atout pour l'implantation d'entreprises.

La CCHS a engagé des travaux de déconstruction et de dépollution de l'ancienne usine FLODOR en 2020.

Ces travaux se sont achevés en 2023.

Les travaux de VRD ont démarré en mai 2024 et seront achevés au printemps 2025.

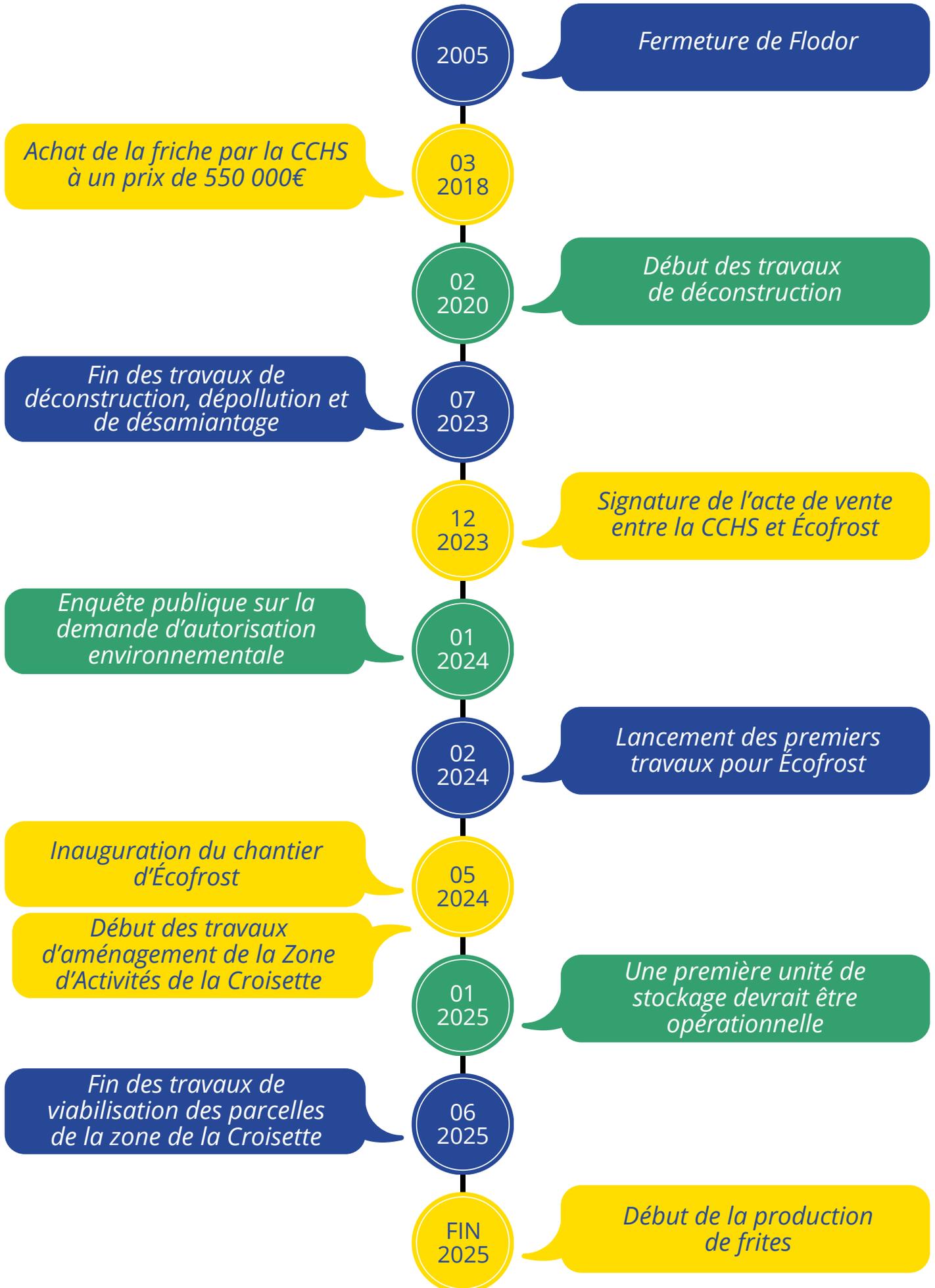
La société ECOFROST spécialisée dans la transformation de pommes de terre pour la production de frites surgelées et de spécialités surgelées à base de pommes de terre (pommes de terre rissolées, sautées, wedges, dippers) ou de purée de pommes de terre (pommes Duchesse, Noisettes, Croquettes, Pom Pin ...) a acheté, en Décembre 2023, 13 hectares sur les 22 hectares disponibles afin d'y construire une usine qui sera en fonctionnement au deuxième semestre 2025.

Les travaux de cette usine ont commencé en Février 2024.



Ce projet permet la création de 150 emplois directs et plus de 400 emplois indirects.

LES DATES CLÉS



L'INTERVIEW

Pour ce grand format consacré à Écofrost, nous avons eu l'opportunité d'échanger avec Matthieu Lenglet sur le lien qui l'unit à cette société et sur le rôle qu'il tient.

"Pouvez-vous vous présenter en quelques mots?"

Matthieu Lenglet : J'exerce le métier d'agriculteur et producteur de pommes de terre à Blangy-Tronville. En parallèle, je suis également co-fondateur d'Écofrost Péronne.

"Quel rôle tenez-vous au sein de la société Écofrost ?"

Matthieu Lenglet : Je suis Directeur Général d'Écofrost Péronne.

"Pourquoi vouloir venir vous installer à Péronne ?"

Matthieu Lenglet : Premièrement, cela nous permet de nous rapprocher du bassin de production.

Nous souhaitons nous approvisionner dans un rayon de 40km autour de Péronne.

De plus, avec l'implantation du Canal Seine-Nord Europe, nos importations et exportations vont être favorisées.

Un de nos objectifs est de pouvoir répondre à la demande en produisant jusqu'à 30% des frites distribuées, en association bien évidemment avec la société belge.

"Pouvez-vous faire un rappel de ce que propose Écofrost ?"

Matthieu Lenglet : Alors, Écofrost Péronne va proposer des gammes de frites de différentes tailles ainsi que des pommes de terre croquettes et des pommes de terre noisettes.

Écofrost Belgique propose les flocons en plus, ce qui ne sera pas le cas à Péronne.

"Qu'attendez-vous de l'implantation d'Écofrost à Péronne ?"

Matthieu Lenglet : Comme vu précédemment, ce qu'on attend le plus de l'implantation à Péronne est de se rapprocher de nos producteurs locaux, de diminuer les allers/retours entre nos bassins de production qui sont basés principalement dans les Hauts-de-France et donc de réduire considérablement nos émissions de CO₂.

De plus, nous aimerions en faire un bassin d'emploi et qu'elle devienne une véritable entreprise familiale !

"Où en sommes-nous au niveau des travaux ?"

Matthieu Lenglet : Actuellement, les ouvriers sont en train de réaliser les bâtiments de stockage et les frigos.

Des frites en provenance de l'usine belge vont pouvoir commencer à être stockées dès janvier 2025 !

Par la suite, les premiers bâtiments de production vont voir le jour dans le courant de l'année 2025 puis un deuxième bâtiment de stockage devrait être fonctionnel d'ici quelques années, en 2029.

Nous sommes déjà en contact avec des producteurs de pommes de terre.

"Et la suite ?"

Matthieu Lenglet : Pour la suite, nous souhaitons réaliser l'usine le plus rapidement possible, coordonner les entreprises, faire respecter le cahier des charges etc...

“ Placer Péronne au niveau national et international
comme une référence de produits transformés. ”



<https://www.ecofrost.be/fr/sur-ecofrost>



Ecofrost

ÉCOFROST EN IMAGES...



*Bâtiments de
stockage*



Friges

LES BIODÉCHETS

C'EST QUOI ?

03

D'après l'article L.541 du Code de l'Environnement, le terme biodéchets qualifie les "déchets non-dangereux biodégradables des jardins ou des parcs, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail ainsi que les déchets compostables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

Qui est concerné ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi AGECS* impose le tri à la source des biodéchets et concerne tout le monde, professionnels comme particuliers.

Comment cela fonctionne ?

Le professionnel a deux solutions :

- La valorisation sur place (compostage),
- La collecte séparée, non prise en charge par le service public, effectuée par un prestataire privé et destinée à être valorisée sur un site extérieur.

Le particulier à deux solutions similaires, mais où l'acteur est différent :

- Le compostage individuel : Il faut contacter le SMITOM du Santerre au 03.22.78.60.69, qui se chargera de la commande. Par la suite, le composteur sera à récupérer au centre technique de la CCHS (Rue Jean Perrin à Péronne). Ce composteur est financé à 70% par la collectivité. Le reste à charge pour l'utilisateur est de 20€.
- Le compostage partagé : Des composteurs partagés sont implantés sur le territoire de la CCHS. Il suffit de déposer les biodéchets dans ces composteurs partagés qu'ils soient dans la commune de résidence ou une commune limitrophe. Il est possible de s'inscrire auprès de notre secrétariat au 23 Avenue de l'Europe à Péronne** pour recevoir un bio-seau afin d'y déposer les biodéchets. Un agent de la CCHS est chargé de l'entretien des composteurs partagés.

Où sont ces composteurs partagés ?

Sur le territoire, on compte aujourd'hui plus de 30 composteurs partagés installés sur 22 communes. Le déploiement se poursuit pour une couverture totale de notre territoire d'ici fin 2025.

Retrouvez tous les emplacements des composteurs partagés sur <https://www.coeurhautesomme.fr/environnement-dechets/les-composteurs-partages/>

Une question sur la réglementation ?

Contactez le responsable environnement de la CCHS au :



06.07.33.22.21

Une question sur les composteurs partagés ?

Contactez l'ambassadeur du tri au :



06.60.70.21.59

*Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire.

**Pour les Péronnais, il est possible de s'inscrire au Centre technique de la Ville de Péronne au 3 Avenue de l'Europe à Péronne.

COVOITUREZ... AVEC BLABLACAR DAILY !

04

Dans le cadre de sa politique de mobilité respectueuse de l'environnement, la Communauté de Communes souhaite développer et encourager la pratique du covoiturage "domicile travail" sur son territoire.

Elle a donc fait appel à BlaBlaCar Daily pour l'accompagner dans cette démarche.



Comment cela fonctionne ?

- 1) Les passagers et les conducteurs téléchargent l'application BlaBlaCar Daily et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
- 2) L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.
- 3) Le conducteur reçoit une compensation de 1,5€ à 8€ par trajet et par passager selon la distance parcourue. Pour le passager, le trajet est gratuit jusqu'à 40km et de 1€ à 8€ entre 40 et 80km.

Les restrictions

- 6 trajets maximum pour le conducteur par jour (équivalent à 2 voyages avec 3 passagers à bord par jour)
- Une distance minimale de 2 kilomètres par trajet ;
- Une distance maximale de 80 kilomètres par trajet ;
- Une incitation maximum mensuelle (du premier au dernier jour du mois) de 150€ pour les conducteurs.

Les modalités financières

L'opération est financée par la CCHS à hauteur de 15 000€ sur 1 an

	Trajets de 2 à 15km	Trajets de 15 à 30km	Trajets de 30 à 40km	Trajets de 40 à 60km	Trajets de 60 à 80km
Gain Conducteur	1,50€ par Passager transporté	1,50€ + 0,10€ par km	3€	4€ + 0,10€ par km	
Reste à charge pour le passager	0€			1€ + 0,10€ par km	3€ + 0,30€ par km



Télécharge vite l'application BlaBlaCar Daily sur ton smartphone et commence une nouvelle aventure !

LE PARTENARIAT



PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE & COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Le 19 décembre 2023, une convention de collaboration entre le Procureur de la République de la Somme et les Présidents des Communautés de Communes de la Haute-Somme et de l'Est de la Somme a été signée dans les locaux de l'AMF80 à Dury.

Ce texte a déjà été signé par 8 EPCI, d'autres devraient le faire avant la fin de l'année 2024.

Suite à cette signature, les maires des Communautés de Communes de la Haute-Somme et de l'Est de la Somme vont pouvoir, en utilisant une adresse mail qui leur est dédiée, saisir directement les services du Procureur de la République, de toutes difficultés de nature pénale qui touchent la commune.

Les maires vont pouvoir participer à une demi-journée de formation sur la justice ou organiser au sein de la Communauté de Communes une réunion citoyenne, pour favoriser un échange entre le Procureur de la République et les habitants du territoire.

Ces élus vont être associés notamment au développement de la politique pénale du Parquet d'Amiens pour protéger l'environnement ainsi qu'à la création d'un pôle tranquillité publique en lien avec l'AMF80 pour lutter contre certaines infractions qui perturbent la qualité de vie des habitants (lutte contre les dépôts sauvages de déchets, contre le bruit...)



Cette signature a aussi permis de rappeler que toute infraction commise à l'encontre d'un élu fera l'objet d'une réponse pénale systématique

C'est une véritable collaboration efficace et au quotidien qui se construit avec les maires dans l'intérêt de nos concitoyens.

INTRAMUROS

06

débarque dans votre Communauté de Communes

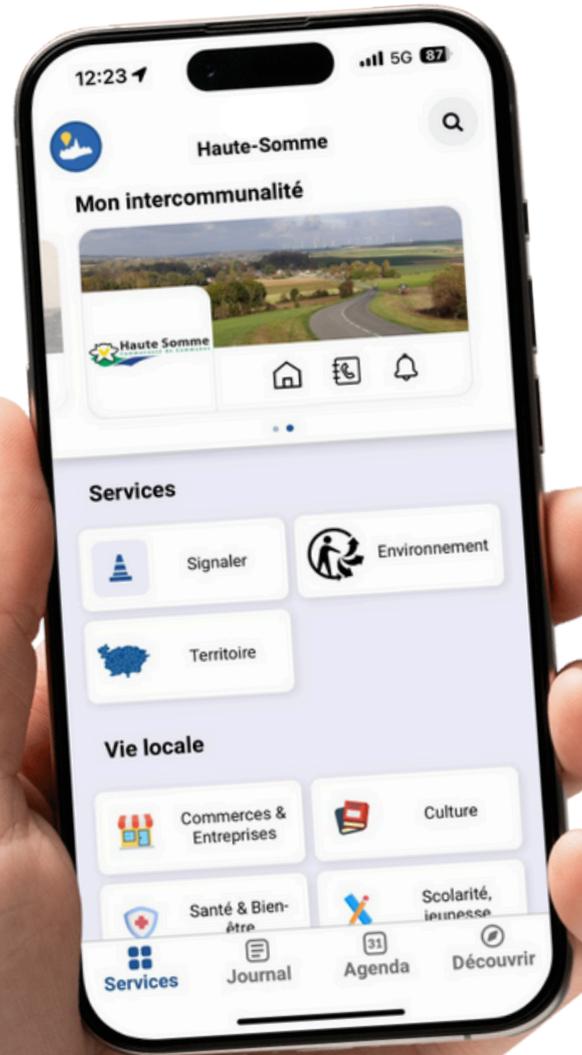


Intramuros est une application mobile destinée aux communes et aux intercommunalités. Elle leur permet de diffuser de nombreuses informations aux utilisateurs qui auront téléchargé l'application.

Vous pourrez retrouver sur l'application toutes les informations pratiques en rapport avec votre Communauté de Communes et les services qui la composent (environnement, services techniques, service d'assainissement non-collectif, centre aquatique, tiers-lieu numérique...)

Prêts à nous rejoindre ?

Installez vite l'application sur votre smartphone, recherchez votre intercommunalité et activez les notifications afin de suivre notre actualité !



**Disponible sur Play Store et Apple Store*

POUR NE RIEN RATER DE NOTRE ACTUALITÉ

Rendez-vous sur notre site internet :
[HTTPS://WWW.COEURHAUTESOMME.FR/](https://www.coeurhautesomme.fr/)

sur l'application Intramuros :
[INTRAMUROS.ORG](https://www.intramuros.org)

et sur Facebook...
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME

